Guide de la petite enfance à Limoges

LIMOGES
ARTS DU FEU ET INNOVATION

limoges.fr

© Juan Encalada via Unsplash

© Daniel Thomas via Unsplash

La petite enfance à Limoges

4-6 Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

7 Modalités d'inscription et tarifs

8-9 Liste des EAJE municipaux

10 Plan de localisation

12-14 Liste des EAJE à gestion privée

Accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le)

15 1. Accueil familial

1-a. Accueil familial municipal

1-b. Accueil familial du CHU

16 2. Accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e)

Relais Petite Enfance (RPE)

17 Le Relais petite enfance municipal et les antennes

Animations pour tout-petits

18 Liste et coordonnées des établissements

Un mot

La période de la petite enfance est celle où les moins de 6 ans s'arment pour l'avenir. C'est aussi une période de la vie durant laquelle leur rythme quotidien est étroitement lié à la situation sociale et professionnelle de leur famille.

Face à ce double enjeu, la Ville de Limoges a souhaité à la fois proposer aux jeunes enfants des conditions d'accueil et d'encadrement optimales pour favoriser leur épanouissement et, dans le même temps, diversifier ses services pour répondre aux attentes des parents.

Qu'ils soient collectifs ou familiaux, les différents lieux d'accueil des enfants sont des espaces où chacun d'eux grandit et acquiert de nouvelles compétences à son rythme.

Avec 11 crèches municipales et un réseau d'assistantes maternelles qui accueillent les enfants à leur domicile, la Ville apporte une véritable réponse de proximité en matière de garde.

Mais nous devons aussi nous adapter aux exigences contemporaines.

En matière de santé, la municipalité s'est attachée à développer un ambitieux programme de lutte contre les perturbateurs endocriniens dans toutes les crèches de la Ville. Par une répartition harmonieuse des crèches et des assistantes maternelles sur le territoire communal, la ville offre des solutions de garde d'enfant qui permettent aux parents de bénéficier d'un accueil régulier ou ponctuel pour leurs enfants.

Vous trouverez dans ce guide, l'essentiel de l'information pour faciliter vos démarches et faire de ce moment délicat qui est de confier son enfant à une tierce personne, un moment serein pour vous et votre enfant !

Vous pourrez apprécier les différents modes de gardes proposés à Limoges. Vous serez ainsi en mesure de trouver celui qui vous correspondra le mieux et permettra à votre enfant de profiter, à son rythme, d'un environnement spécialement pensé pour lui.

Nadine Rivet
Adjointe au maire de Limoges

Émile Roger Lombertie
Maire de Limoges

La petite enfance à Limoges

La Ville de Limoges propose une diversité de modes d'accueil pour répondre de la façon la plus adaptée aux demandes des familles : collectif ou familial, régulier ou occasionnel.

Le Relais petite enfance (RPE) et ses antennes renseignent les familles sur l'ensemble des modes d'accueil (individuel et collectif) recensés à Limoges.

Ce sont des lieux ressources, d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents et des assistant(e)s maternel(le)s permettant également une inscription unique en crèche.

Établissements d'accueil du jeune enfant

Les crèches sont des véritables lieux de vie où les enfants peuvent être accueillis de la naissance à l'entrée en école maternelle.

Les enfants sont encadrés par des professionnels dans un espace adapté et sécurisant leur permettant de s'épanouir et de s'éveiller en fonction de leur âge et de leurs besoins.

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la petite enfance privilégie l'accueil personnalisé de l'enfant et de sa famille.

L'ensemble des structures d'accueil travaille pour le bien-être des enfants autour d'un projet commun inspiré des observations et du travail d'Emmi Pikler, pédiatre Hongroise, qui a développé la motricité libre et la théorie de l'attachement par la prise en charge de chaque enfant par un adulte référent.

Les crèches municipales

Au nombre de 11, elles sont gérées par la municipalité et bénéficient du soutien financier de la Caisse d'allocations familiales. Les établissements sont ouverts du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés. Des fermetures sont organisées sur certaines en période de congés scolaires.

Fonctionnement

Dans chaque établissement, une **équipe pluridisciplinaire** encadrée par un(e) directeur(trice) accueille les enfants et leurs familles. Elle est composée de puériculteurs (trices), éducateurs (trices) de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et adjoint(e)s techniques. Un(e) psychologue et un médecin interviennent dans chaque structure.

Au sein de chaque groupe, l'enfant manifeste des besoins et des compétences spécifiques, qu'un professionnel nommé « référent » prend en compte de façon individualisée. C'est lui qui l'accompagne quotidiennement, sur tous les temps de soins de la journée tels que les repas, les changes, les siestes... Lors de son absence, l'enfant est confié à une personne relais.

Une familiarisation progressive :

Au cours de la période de familiarisation, la disponibilité des parents est indispensable sur un temps partagé et planifié sur plusieurs jours.

Parents et enfants sont accueillis par le référent qui aura préparé la venue de l'enfant. Au fil des jours, les échanges permettront de bien connaître ses habitudes. Ces temps partagés amènent l'enfant à découvrir progressivement son espace de vie, les adultes et les autres enfants qui partagent son quotidien.

Ces liens créés entre référent-parent-enfant aident à la séparation avec sérénité et confiance.

Les enfants présentant un handicap ou une maladie chronique sont accueillis et bénéficient d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI).**

L'organisation et les règles communes autour de l'enfant permettent d'assurer la continuité des soins qui lui sont apportés, de favoriser sa sécurité physique et affective et de le considérer comme une personne à part entière en prenant en compte ses besoins spécifiques. **Sa prise en charge doit rester individuelle** dans le respect de son rythme et de son développement.

Ces principes éducatifs sont formalisés par un projet propre à chaque établissement, qui s'articule autour d'orientations partagées, telles que la **bienveillance et le respect**.

Un milieu enrichissant et stimulant permet à chaque enfant de développer ses capacités. La vie collective en petit groupe lui permet de s'épanouir.

La Ville s'est engagée dans **la lutte contre les perturbateurs endocriniens.** Des actions ont été menées autour du choix de vaisselle, des produits d'entretien et d'hygiène, afin d'offrir un environnement sain aux enfants.

Le repas est un temps de relation privilégiée, de convivialité et de plaisir, du biberon à la petite cuillère. L'enfant va découvrir de nouveaux goûts, de nouvelles textures et peu à peu le désir de manger seul, toujours accompagné d'un adulte.

Le repas est proposé, jamais imposé, le professionnel ne lui donne pas plus que ce qu'il mange avec envie et appétit.

Afin de limiter les risques toxiques liés au plastique, la Ville a remplacé les traditionnels plateaux repas par des plateaux en porcelaine.

Plateaux repas en porcelaine utilisés dans les crèches municipales de Limoges.

Modalités d'inscription et tarifs

La pré-inscription s'effectue sur le site Internet de la Ville de Limoges (*limoges.fr)* en complétant un formulaire prévu à cet effet ou auprès du Relais petite enfance (RPE) sur rendez-vous.

Les parents peuvent faire **le choix de 1 établissement**. La demande sera ensuite examinée en commission plénière pour les crèches municipales ou transmise au gestionnaire concerné pour les crèches à gestion privée ou associative.

Les tarifs sont calculés conformément au barème national des participations familiales fixé par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

La participation horaire est calculée à l'entrée de l'enfant, en fonction des ressources moyennes mensuelles du foyer, en appliquant un taux d'effort qui varie selon la composition de la famille (une simulation peut être effectuée sur le site *(monenfant.fr).*

L'accueil de chaque enfant est proposé dans le cadre de contrats personnalisés à temps complet ou partiel, régulier ou occasionnel.

Liste des EAJE municipaux

CRÈCHES	HORAIRES	TYPES ET CAPACITÉS D'ACCUEIL	COORDONNÉES
LA BASTIDE	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 48 places	45 rue Taine 05 55 38 42 13 creche.bastide@limoges.fr
GEORGES-BOYER VIGNAUD	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 38 places	8 rue André-Antoine 05 55 38 42 20 creche.boyervignaud @limoges.fr
JEAN-GAGNANT	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 59 places	1 rue Donzelot 05 55 32 24 06 creche.gagnant@limoges.fr
SABLARD	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 59 places	19 rue de Feytiat 05 55 06 09 04 creche.sablard@limoges.fr
PORTES-FERRÉES	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 59 places	58 rue des Portes-Ferrées 05 55 06 09 05 creche.portesferrees @limoges.fr
VIGENAL	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 48 places	17 avenue Pierre-Traversat 05 55 37 71 17 creche.vigenal@limoges.fr
ARMAND-DUTREIX	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 48 places	70 rue Armand-Dutreix 05 55 49 03 74 creche.dutreix@limoges.fr
BEAUBREUIL	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/6 ans 69 places	6 rue des Fuchsias 05 55 35 56 78 creche.beaubreuil @limoges.fr

JEAN-DUFOUR	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 59 places *Et accueil familial (de 6h à 21h)*	1 boulevard de Beaublanc tél. 05 55 34 54 30 creche.dufour@limoges.fr
JOLIOT-CURIE	7h30 / 18h30	accueil collectif 0/4 ans 69 places *Et accueil familial (De 6h à 21h)*	27 rue Joliot-Curie 05 55 05 02 78 creche.joliotcurie@limoges.fr
FRIPOUNET	8h / 18h	accueil collectif 0/6 ans 20 places	20 avenue du Président René-Coty 05 55 43 24 02 creche.fripounet@limoges.fr

© Minnie Zhou via Unsplash

Plan de localisation des établissements

Etablissements d'accueil du jeune enfant

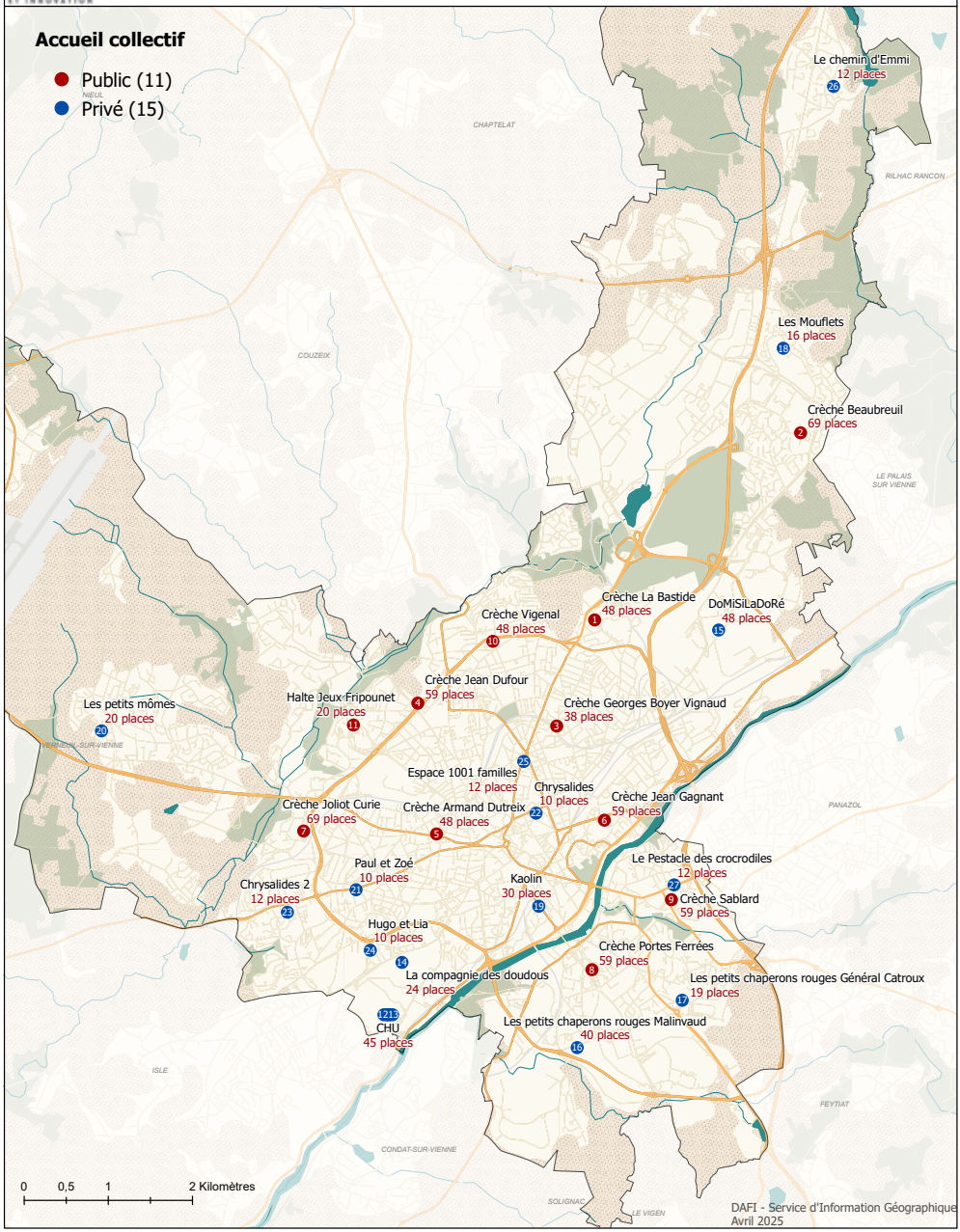

1 La Bastide
2 Beaubreuil
3 Boyer-Vignaud
4 Jean-Dufour
5 Armand-Dutreix
6 Jean-Gagnant
7 Joliot-Curie
8 Portes-Ferrées
9 Sablard
10 Vigenal
11 Fripounet

12 Crèche hospitalière du CHU
13 Crèche familiale hospitalière du CHU
14 Crèche hospitalière « La Compagnie des doudous »
15 Crèche d'entreprises « DO MI SI LA DO RÉ »
16 Crèche d'entreprises « Les petits chaperons rouges Malinvaud »
17 Crèche d'entreprises « Les petits chaperons rouges Général Catroux »
18 Crèche privée « Les Mouflets de Beaubreuil »
19 Kaolin (La Maison Bleue)
20 Crèche privée « Les Petits Mômes »
21 Micro-Crèche « Paul et Zoé »
22 Micro-Crèche « Chrysalides »
23 Micro-crèche « Chrysalides 2 »
24 Micro-crèche « Hugo et Lia »
25 Espace 1001 familles
26 Micro-crèche « Le chemin d'Emmi »
27 Micro-crèche « Le Pestacle des crocrodiles »

©Oksana Kuzmina - stock.adobe.com

Liste des EAJE à gestion privée

Les modalités d'inscription et de fonctionnement sont édictées ou précisées par chaque établissement.

ÉTABLISSEMENTS	HORAIRES	TYPES ET CAPACITÉS D'ACCUEIL	COORDONNÉES
LES MOUFLETS DE BEAUBREUIL	8h / 18h	Crèche collective 0/6 ans 16 places	52 rue Rhin-et-Danube 05 55 35 40 70 contact.lesmouflets@lespep87-24.fr
LES PETITS MÔMES	7h30 / 18h30	Crèche collective 0/6 ans 20 places	69 rue Abbé-Pierre 05 55 05 01 19 05 19 99 25 45 lespetitsmomes@vyv3-cda.fr
CRÈCHES D'ENTREPRISES	**HORAIRES**	**TYPES ET CAPACITÉS D'ACCUEIL**	**COORDONNÉES**
DO.MI.SI.LA. DO.RE	6h /20h	Crèche collective 0/6 ans 20 places *Places en accueil régulier réservées aux salariés des entreprises partenaires*	33 allée de Faugeras 05 55 42 40 16 domisiladore@vyv3-cda.fr
LES PETITS CHAPERONS ROUGES MALINVAUD	7h30 / 18h30	Crèche collective 3 mois/4 ans 40 places *Places en accueil régulier réservées aux salariés des entreprises partenaires*	18 rue Fernand-Malinvaud 05 55 48 00 81 limoges@lpcr.fr
LES PETITS CHAPERONS ROUGES Limoges général CATROUX	7h30 / 18h30	Crèche collective 3 mois/4 ans 19 places *Places en accueil régulier réservées aux salariés des entreprises partenaires*	15 rue général Catroux 05 32 65 97 28 limoges.catroux@lpcr.fr

KAOLIN (Maison Bleue)	7h30 / 19h	Crèche collective 2 mois/3 ans 22 places	39 avenue de la Révolution 05 44 23 19 11 limoges1@la-maison-bleue.fr
CRÈCHES HOSPITALIÈRES	**HORAIRES**	**TYPES ET CAPACITÉS D'ACCUEIL**	**COORDONNÉES**
CRÈCHE COLLECTIVE ET FAMILIALE DU CHU DE LIMOGES	Crèche collective 6h30 / 19h30 Crèche familiale 6h/22h	Crèche collective et familiale 0/6 ans 45 places en accueil collectif 25 places en accueil familial	12 avenue Martin-Luther-King 05 55 05 60 80 creches@chu-limoges.fr
LA COMPAGNIE DES DOUDOUS	7h15 / 18h15	Crèche collective 2 mois/4 ans (24 places) *22 pour le CH Esquirol 2 réservées pour les extérieurs*	39 rue Jean-Baptiste-Ruchaud Site Bellevue 05 55 43 13 65 creche@ch-esquirol-limoges.fr
MICRO- CRÈCHES	**HORAIRES**	**TYPES ET CAPACITÉS D'ACCUEIL**	**COORDONNÉES**
PAUL ET ZOÉ	7h30 / 18h30	10 places	225 rue François-Perrin 05 55 79 51 02 pauletzoe87@gmail.com
HUGO ET LIA	7h30 / 18h30	12 places	45 rue de la Conque 09 83 61 25 59 hugoetlia@gmail.com
CHRYSALIDES	7h45 / 18h30	10 places dont 3 réservées aux enfants présentant un handicap	4 rue du Général-Cérez 09 83 97 99 00 direction@chrysalides-inclusion.com

CHRYSALIDES 2	7h45 / 18h30	12 places dont 3 réservées aux enfants présentant un handicap	15 rue Florian 05 55 75 69 12 direction@chrysalides-inclusion.com
ESPACE 1001 FAMILLES	8h15 / 18h15	12 places, crèche à vocation sociale	82 rue François-Chénieux 07 67 42 40 37 espaceressource1001familles@gmail.com
LE CHEMIN D'EMMI	7h30 / 19h	12 places	Place Jean-Fiacre 05 55 30 32 61 lechemindemmi@gmail.com
LE PESTACLE DES CROCRODILES	7h30 / 18h30	12 places	169 avenue du Maréchal-de-Lattre-de Tassigny 06 03 20 34 27 mes-petites-histoires@creche- limoges.fr

© Marisa Howenstine via Unsplash

Accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le)

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans.

Il (elle) est agréé(e) par le Président du Conseil départemental après avis des services de la Protection maternelle et infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel.

L'assistant(e) maternel(le) est soit salarié(e) d'une collectivité (crèche familiale ou accueil familial), soit salarié(e) du parent qui l'emploie (assistant maternel indépendant).

L'assistant(e) maternel(le) offre un accueil individualisé au rythme de chaque enfant, avec une approche de la socialisation au sein d'un groupe restreint. Il (elle) accompagne l'enfant dans son quotidien et son développement dans un environnement organisé et adapté.

1. Accueil familial

1-a. L'accueil familial municipal

Des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, recruté(e)s et rémunéré(e)s par la Ville de Limoges, accueillent les enfants à leur domicile entre 6h et 21h[1]. **Ils (elles) sont rattaché(e)s à la crèche de leur secteur. Ils (elles) y accompagnent régulièrement les enfants pour leur faire bénéficier des équipements et des activités. Ils (elles) participent également aux temps de réunion et de formation de l'équipe de la crèche.**

Un suivi est assuré par le biais de visites régulières chez l'assistant(e) maternel(le) par l'équipe d'encadrement qui vérifie les conditions d'accueil. Les modalités d'inscription et de tarification sont les mêmes que pour l'accueil en crèche collective.

1-b. L'accueil familial du CHU

Des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, recruté(e)s et rémunéré(e)s par le CHU, accueillent les enfants à leur domicile entre 6h et 22h.[2]

---

[1] Cf page 9 : Crèche Jean-Dufour / Crèche Joliot-Curie.
[2] Cf page 13 : Crèche collective et familiale du CHU

2. Accueil au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e)

Les parents peuvent confier leur enfant à un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) : **ils deviennent alors particuliers employeurs.**

Un contrat de travail est établi entre les parties conformément à la convention collective des assistant(e)s maternel(le)s. (Particulier employeur - Urssaf.fr).

La Caisse d'allocations familiales participe aux frais de garde en versant une allocation dénommée « complément libre choix du mode de garde » dont le montant varie en fonction des revenus *(monenfant.fr).*

Des assistant(e)s maternel(le)s peuvent se regrouper pour accueillir les enfants qui leur sont confiés dans des locaux adaptés, garantissant leur sécurité et leur santé, appelés Maison d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM).

Les listes d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sont consultables sur le site du Conseil départemental (*www.assmat87.fr*) ou sur le site de la CAF *(monenfant.fr).*

Relais petite enfance (RPE)

C'est un lieu ressource pour les parents ou futurs parents à la recherche d'un mode d'accueil. Ils y trouvent une écoute, des informations sur les différents modes d'accueil proposés sur la Ville de Limoges.
Le RPE transmet la liste des assistant(e)s maternel(le)s indépendants(es) en lien avec leurs attentes, ainsi que des informations sur leurs droits et devoirs d'employeurs (accompagnement aux démarches).
Le RPE participe à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s : temps d'accueil collectifs avec les enfants, réunions à thèmes, lien avec les centres de formation continue.
Le RPE centralise l'ensemble des demandes d'inscriptions en crèche réalisées sur l'espace citoyen *limoges.fr*, assure le suivi de la demande et propose des réunions d'informations aux familles.

Le Relais petite enfance (RPE)

RPE
11 rue de New-York
Tél. 05 55 10 30 80
rpe@limoges.fr

Inscriptions en crèche sur rendez-vous

Les temps de permanence
Du lundi au vendredi
8h30 / 12h30 - 13h30 / 17h

Les antennes du RPE

Inscription aux temps d'accueil collectifs par téléphone
Le pôle jeunesse Sanfourche
32 allée Marcel-Proust
87280 LIMOGES
Antenne Landouge (Centre de loisirs)
216 rue du Mas-Loge
87100 LIMOGES

Animations pour tout-petits

1. Lieux d'accueil enfants-parents

Lieu de rencontre et de convivialité animé par des professionnels de la petite enfance où les jeunes enfants évoluent dans un lieu adapté favorisant leur éveil et leur socialisation.

Espace PMI
Conseil départemental
15 rue Encombe-Vineuse
87000 LIMOGES
Tél. 05 55 79 72 34

Graine de familles
5 rue Georges-Braque
87000 LIMOGES
Tél : 06 78 00 36 38

LAEP municipal
11 rue de New-York
87100 LIMOGES
Tél : 05 55 10 30 80
laep@limoges.fr

Maison de la petite enfance
11 rue des Filles-Notre-Dame
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 87 89 29

2. Ludothèques

Lieu d'accueil et de rencontres ouvert à tous, petits et grands, où se pratiquent prêts de jeux et de jouets, jeux sur place et animations ludiques.

La cité des jeux
18 bd de la Cité - tél. 05 55 79 81 06 - ludotheque@citedesjeux.fr

Ludothèque centre social de Beaubreuil
32 allée Marcel Proust - tél : 05 55 45 65 82 / 05 55 45 64 45

3. Réseau des bibliothèques municipales

Un programme régulier d'animations et d'expositions met en valeur les richesses de la littérature de jeunesse. Les bibliothécaires du pôle publient régulièrement des « coups de cœur jeunesse ».

Bfm centre-ville
place Aimé-Césaire
tél. 05 55 45 96 00 - bfm@limoges.fr

Bfm Aurence
29 rue Marcel-Vardelle - tél. 05 55 05 02 85

Bfm Beaubreuil
place de Beaubreuil - tél. 05 55 35 00 60

Bfm La Bastide
45 Rue Georges Braque - tél. 05 55 45 85 20

Bfm Landouge
rue Jacques-Brel - tél. 05 55 45 85 16

Bfm Vigenal
rue du Docteur-Jacquet tél. 05 55 45 85 15

©Karsten Schmid stock.adobe.com

ADRESSES UTILES :

Mairie de Limoges
Direction de la jeunesse
Service petite enfance
05 55 45 97 11

CAF de la Haute-Vienne
25 rue Firmin-Delage
87000 Limoges
0 820 25 87 10

MSA du Limousin
1 Impasse Sainte claire
87000 Limoges
05 44 00 04 04

Conseil départemental
Protection Maternelle Infantile
11 rue François-Chénieux
87000 Limoges
05 44 00 11 42

Conception / Impression : Direction de la communication - Ville de Limoges